

Juge départemental 2^e échelon féminin

1 Documents à joindre à la feuille d'inscription :

- Photocopie recto verso de la carte « Juge 1er échelon »
- Numéro licence bien inscrit sur la feuille d'inscription

Pour le 20 mars 2020 dernier délai

AUCUNE INSCRIPTION ARRIVÉE APRÈS CETTE DATE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE

2 Conditions pour être candidat :

- Être licencié
- Avoir 15 ans dans l'année
- Être titulaire de la carte Juge 1er échelon
- Avoir participé aux cours de formation
- Avoir noté des compétitions districales, départementales ou Régionales

3 Les épreuves

3.1 Épreuves écrites

Elles portent sur le programme fédéral de la saison en cours des imposés (A/J) du 1^{er} au 5^e degré.

- 7 questions sur les généralités
- Et 7 questions sur les agrès choisis par le candidat

Une connaissance de l'écriture symbolique des éléments cotés est nécessaire

3.2 Épreuve pratique

Deux mouvements pour des notes de base (un 4^e et un 5^e) qui seront expliqués par les responsables de la session d'examen.

5 mouvements seront notés – voir tableau ci-dessous

Examen J2	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRÈS	35 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 4 agrès	Saut – barres – poutre – sol 1/3 ^e – 2/4 ^e – 2/5 ^e
3 AGRÈS	28 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 3 agrès	Aux agrès choisis 1/3 ^e – 2/4 ^e – 2/5 ^e
2 AGRÈS	21 QUESTIONS à 2 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 2 agrès	Aux agrès choisis 1/3 ^e – 2/4 ^e – 2/5 ^e

4 Conditions d'admission

Pour être admis Juge 2^e échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum.

EXAMEN	ÉCRIT	PRATIQUE
4 AGRÈS	42/70	3 notes sur 5 à chaque agrès
3 AGRÈS	33/56	3 notes sur 5 à chaque agrès
2 AGRÈS	25/42	3 notes sur 5 à chaque agrès

Tout ce qui est acquis (écrit et pratique) est conservé pendant une saison

Attention

Les juges qui doivent repasser une épreuve pratique doivent s'inscrire à cette session